

A Roissy, le 04 mai 2018

Communiqué de presse

Les salariés d'Air France ont voté majoritairement « non » à la consultation sur l'accord salarial pluriannuel proposé le 16 avril.

Le 20 avril 2018, Jean-Marc Janaillac, Président – directeur général d'Air France-KLM, a lancé une consultation auprès de l'ensemble des salariés d'Air France afin de les interroger sur l'accord salarial pluriannuel ouvert à la signature le 16 avril 2018.

Cette consultation a été lancée afin de sortir l'entreprise de l'impasse après 13 journées de grèves représentant de lourdes conséquences pour les clients, les salariés et l'entreprise dont les pertes se chiffrent déjà à 300 millions d'euros au minimum.

Entre le 26 avril 2018, et aujourd'hui, le 4 mai 2018, à 18h00, 46 771 salariés* d'Air France ont pu faire entendre leur voix dans le cadre d'un processus de vote électronique encadré par un professionnel du scrutin en entreprise sous le contrôle d'un huissier.

Avec une participation de 80,33% à cette consultation, le résultat du vote des salariés est « non » à 55,44%.

En conséquence, le projet d'accord salarial du 16 avril qui proposait 7% d'augmentation de salaires sur 4 ans, dont 2% dès 2018, est retiré.

Comme Jean-Marc Janaillac l'a annoncé, il tirera les conséquences personnelles du résultat de cette consultation. Il convoquera les Conseils d'administration d'Air France-KLM et d'Air France le 9 mai et leur remettra sa démission. Il leur appartiendra de prendre les mesures appropriées pour assurer la continuité du Groupe et de la compagnie Air France pendant la période de transition.

Le management d'Air France, sous la direction de son Directeur général, Franck Ternier, veillera au fonctionnement quotidien de la compagnie.

**Salariés Air France sous contrat de travail de droit français.*